



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLÉRANS

COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2024

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS,
Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, Mme NISSATO

ABSENT

M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 26 mars 2024 à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, établi par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal adopte les taux proposés pour la part communale à l'unanimité :

Taxe foncière (bâti) : 15,59 % (parts communale et départementale : 41,57 %)

Taxe foncière (non bâti) : 89,42 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 8,37 %

Produit attendu : 104 991 € (91 138 € en 2023)

La recette sera inscrite au Budget Prévisionnel 2024.

3. Vote du budget primitif 2024

M. le Maire présente le budget primitif pour 2024. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Recettes et dépenses de fonctionnement : 258 187 €

Recettes et dépenses d'investissement : 196 927,50 €

4. Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

5. Questions diverses

- Mme TORRES nous présente le déroulement des cérémonies du mercredi 8 mai 1945 (Cause de Clérans : 10h30, et Pressignac : 11h30).
- La Grappe de Cyrano traversera la commune le samedi 20 avril.

6. Prochaine réunion

Lundi 27 mai 2024 à 19h

Fin de la réunion : 20h30

Les comptes rendus précédents peuvent être consultés sur le site : www.causedeclerans.fr